

- Les excursions, droit d'entrée et visites guidées mentionnées au programme.
- L'assistance d'un accompagnateur du Service des Pèlerinages chargé de l'animation culturelle et spirituelle, assisté de guides ou d'accompagnateurs locaux si nécessaires.
- Les assurances assistance-rapatriement et vol des bagages (avec déduction des coefficients de vétusté).
- L'Assurance annulation.
- La documentation (selon le pèlerinage).

Prestations non incluses dans le prix du pèlerinage :

- Le supplément chambre individuelle (les chambres individuelles sont en nombre très limité et attribuées selon l'ordre des demandes et des disponibilités).
- Les entrées non indiquées au programme.
- Les frais personnels.
- Les boissons.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

L'annulation doit résulter exclusivement de l'un des événements suivants, sur présentation d'un justificatif :

-Maladie grave, blessure ou décès :

-de l'adhérent, de son conjoint, ascendants, descendants, gendres, belles-filles, neveux et nièces. de la personne devant voyager avec l'adhérent (personnes sans liens de parenté inscrite sur le même bulletin). (par maladie ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle constatée par un médecin, interdisant au malade ou à l'accidenté de quitter son domicile ou l'établissement de soins où il est en traitement à la date du départ et impliquant la cessation de toute activité.)

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT :

Prestation assurée par la Mutuelle St-Christophe et incluse dans le prix du pèlerinage mettant à disposition les services suivants :

-Assurances aux personnes : rapatriement médical du malade accompagné par une personne proche, présence et visite d'un proche auprès de la personne hospitalisée, rapatriement et accompagnement du défunt, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, retour anticipé au domicile en cas de sinistre habitation, transmissions de messages urgents, remboursement des frais médicaux à l'étranger.

-Assistance juridique : Avance de caution pénale, frais d'avocat.

Le détail du domaine d'application de l'Assistance pèlerinage est à votre disposition sur simple demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

• Du Service des Pèlerinages : le Service des Pèlerinages ne peut être tenu responsable de Certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènement imprévu.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que tempêtes ou ouragans, les frais occasionnés restent à la charge du pèlerin.

• Du Pèlerin, le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandées, validité du passeport ou de la carte d'identité nationale.

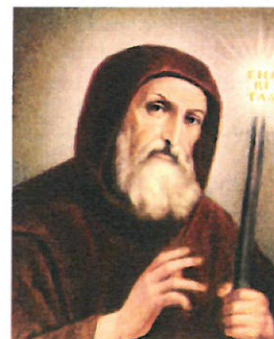
Tout pèlerinage interrompu ou écourté **du fait du participant** pour quelque cause que ce soit, ne peut prétendre à remboursement.

SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES -Centre diocésain
18 rue Mégevand - 25041 BESANCON Cedex
☎ 03 81 25 28 22 - 06 28 66 54 59
Email : pelerinages@centrediocesain-besancon.fr



Sur les pas de Saint-François de Paule

15 au 20 mai 2023



François de Paule, (1416-1507) naquit à Paola en Calabre, il entra chez les Frères mineurs dès 1428, découvrit Rome, Lorette et Assise avant de devenir ermite en Calabre jusqu'en 1435. Il fonda tout d'abord la communauté d'Ermîtes de Saint-François, ses dons thaumaturgiques et son ardeur à défendre les plus démunis le rendirent très populaire. Son activité s'étendit alors jusqu'en Sicile.

En 1474 la papauté finit par reconnaître son ordre mendiant qui prit le nom de Minimes. Le Pape Sixte IV à la demande de Louis XI l'envoya à la cour de France à Plessis les Tours au chevet du souverain malade. Il y

devint le directeur spirituel de nombreux nobles et religieux français. Il mourut à Plessis les Tours en 1497 après que le pape ait approuvé la règle définitive des Minimes, il fut canonisé en 1519 par le pape Léon X.

Jour 1 - Lundi 15 mai

Départ en car de Besançon, parking Chamars pour rejoindre Notre-Dame de Consolation, monastère créé par les minimes au 17^{ème} siècle.

Arrêt à Valdahon et dépose des pèlerins à la Roche du Prêtre. Marche de 5 km pour gagner le monastère où M Daniel Cabat dévoilera l'historique de ce site. Temps de convivialité avec les responsables passionnés de ce lieu, puis pique-nique tiré du sac avant le départ pour Vermenton (283 km) dans l'Yonne, première étape sur la route du Val de Loire.

Jour 2 - Mardi 16 mai

Route pour Sancerre (100 km), marche de 8 km « Boucle des 3 viaducs. Pique-nique en cours de marche et poursuite de la route vers Bourges (55 km). Découverte de la ville en suivant le balisage jacquaire, cathédrale, palais Jacques Cœur et vieille ville.

En fin d'après-midi reprise de la route pour rejoindre l'hébergement (61 km) à La Ferté-Imbault.

Jour 3 - Mercredi 17 mai

Départ pour Amboise (80km), marche de 12 km pour rejoindre le Château, pique-nique en cours de marche avant la visite guidée du château royal d'Amboise.

Montée au château du Clos Lucé, lieu de résidence de Léonard de Vinci, visite libre du lieu.

Reprise de la route pour gagner St Martin des Bois (44 km), lieu d'hébergement pour trois nuits

Jour 4 - Jeudi 18 mai

Départ pour Tours (44 km), découverte de la basilique St Martin, reprise du car pour rejoindre N-D La Riche où se trouvent les reliques de St François de Paule, partage de l'eucharistie avec les paroissiens. Départ d'une marche commune de 6 km, cathédrale St Gatien, passerelle St Symphorien qui enjambe La Loire... pique-nique en bord de Loire et possibilité de poursuivre la marche jusqu'à Vouvray à 7 km. Retour en car à l'hébergement

Jour 5 - Vendredi 19 mai

Route pour Fontevraud (105 km), visite de l'abbaye. Départ marche de 6 km pour rejoindre Candes St Martin, lieu où mourut St Martin, pique-nique avant la visite de la basilique. Possibilité de poursuivre la marche sur quelques kilomètres avant de rejoindre en car Bourgueil pour une visite de cave. Retour à St Martin des Bois.

Jour 6 - Samedi 20 mai

Route de retour vers la Franche-Comté avec une étape à Bouzy la Forêt, découverte du monastère des Sœurs Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, participation à l'office de Sexte, pique-nique avant de reprendre la route. Arrivée en fin de journée à Besançon.

- Ce programme peut être sujet à modification par vos guides en fonction des impératifs locaux.
- Des temps spirituels vous seront proposés notamment aux départs des marches et dans les lieux cultes qui jalonnent ces différents chemins empruntés, ceux-ci vous seront annoncés ponctuellement par vos animateurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Inscription prioritaire jusqu'au 31 mars 2023 aux pèlerins marcheurs de l'Association des marcheurs du dernier lundi, ouvert à tous à partir du 01/04/2023

6 jours/5nuits <u>Base chambre double ou plus à partager</u>	Chambre individuelle en nombre très limité uniquement dans les 2 premiers hébergements Supplément : 30 €
50 places disponibles	Acompte 160 €
645 €	Solde avant le 14 avril
Père Albert VIENNET – Diacre Luison LAURENT - Joseph MULIN & Colette PERRET	
Carte vitale et carte d'identité à jour.	

Ce prix comprend :

- L'assurance rapatriement et annulation
- Le transport
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Les entrées dans les sites et musées mentionnés au programme

Ce prix ne comprend pas :

- Les offrandes lors des célébrations
- Les boissons, extras et d'une manière générale tous les frais personnels.
- Les éventuels surcoûts sur place liés à des événements indépendants de notre volonté (conditions météo...)

A lire attentivement

- Ce pèlerinage sera sur le signe du **partage** et notamment pour l'hébergement des 3 nuits à l'abbaye St Georges. Le groupe sera accueilli dans un établissement scolaire à proximité qui ne propose que des chambres quadruples (mais ayant par unité de chambre 2 salles de bains), **aucune chambre individuelle sera disponible sur cet hébergement.**

- Possibilité de parking à Besançon, parking de la Mairie moyennant un forfait de **20 €** pour la durée du séjour, sous réserve d'inscription au préalable et de règlement 30 jours avant le départ avec le solde du pèlerinage mais sur un deuxième chèque.
- Au départ de Besançon, Valdahon et N-D de Consolation (Roche aux prêtres)

✚ Pour préparer ce pèlerinage, une journée vous sera proposée: marche, pique-nique et temps d'échange.

✚ Ce pèlerinage est effectué selon les conditions générales de vente qui ont été fixées par le décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N°94-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours.

INSCRIPTION

Aucune réservation ne sera retenue par téléphone. L'inscription à un pèlerinage ne deviendra effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte.

Le débit de votre compte bancaire vaut confirmation de votre inscription. Toutefois les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse. Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

Le solde du pèlerinage est à verser **trente jours avant le départ**. Toute inscription faite moins de trente jours avant un départ doit être réglée intégralement.

Pour toute correspondance et règlement, bien rappeler les noms et dates du pèlerinage concerné.

8 à 10 jours avant le départ, tous les participants recevront un avis de départ contenant toutes les informations nécessaires : Lieu de rendez-vous, horaires, noms et adresses des hôtels, consignes et conseils divers, étiquette pour les bagages.

TARIFS :

Les tarifs établis en janvier pour un nombre minimum de participants sont susceptibles de modifications suivant les hausses pouvant survenir en cours d'année (coût des services, variations modification d'horaires entraînant un hébergement supplémentaire).

Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit :

- d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (Les sommes avancées seront remboursées)
- d'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

Prestations incluses dans le prix du pèlerinage :

- L'organisation générale et les services nécessaires.
- Les transports et transferts prévus au programme.
- Le logement en pension complète en chambre individuelle (nombre limité) ou à 2 lits (exceptionnellement en petits dortoirs).

Informations relatives au pèlerinage

Transport : Tard (Luxeuil)
Au départ de :
 Besançon Valdahon Consolation

Hébergement :

Chambre individuelle avec supplément de 30 €
Sous réserve de disponibilité uniquement les 2 premières nuits

Chambre double ou multiple
A partager avec.....
.....
.....

Informations complémentaires : (allergies, appareil respiratoire ...)
.....
.....

Règlement

- **1^{er} acompte : 160 € à l'inscription,**
Chèque à libeller à l'ordre du Service des Pèlerinages
Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs fois, se renseigner.
- **Solde avant le 14/04/2023**

Après avoir pris connaissance du programme, du prix, de l'assurance voyage multirisque N° contrat 5212 (DIP) et des conditions d'annulation sur le dépliant, je demande mon inscription en vous adressant un chèque d'acompte de 160 €

Je soussigné (e).....
certifie avoir bien pris connaissance des conditions générales,

Avant votre signature, indiquer la mention « Lu et approuvé » et merci de garder un exemplaire

Le.....

Signature

Merci de joindre quelques timbres pour les correspondances

Bulletin et chèque à renvoyer au

Service diocésain des pèlerinages
18 rue Mégevand
25041 BESANCON Cedex



SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES BESANCON
18 rue Megevand
25041 Besançon cedex
☎ 03 81 25 28 22 – 06 28 66 54 59
pelerinages@centrediocesain-besancon.fr
AGREMENT TOURISME IMO25100008



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

SUR LES PAS DE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE

Veillez remplir toutes les informations :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Localité

Téléphone fixe..... Téléphone portable

Email

Date de naissance Nationalité

Personne à contacter en cas d'urgence durant le séjour : (à remplir impérativement)

Nom & Prénom : Téléphone

Protection des données personnelles (RGPD) et droit à l'image

- J'autorise le service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Besançon à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre du pèlerinage auquel je m'inscris : OUI NON
- J'autorise le service diocésain des pèlerinages à transmettre mes coordonnées (nom, prénom adresse et téléphones, email à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage. OUI NON
- J'autorise le service diocésain des pèlerinages à me transmettre par mail ou par courriers des informations concernant son activité. OUI NON
- Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et cède mes droits de publication ou de reproduction à l'association diocésaine dans le cadre exclusif de ses activités légitimes et sur tout support. OUI NON
- Si je ne consens pas à la fixation, à l'utilisation de mon image ou à la publication d'image par l'association diocésaine aucune fixation ni publication d'image me concernant ne seront réalisées sauf dans le cadre d'une prise de vue collective. OUI NON
- Je peux demander toute information supplémentaire concernant cette protection au responsable du service des pèlerinages. OUI NON

Merci de compléter les deux côtés du bulletin ↗

Informations relatives au pèlerinage

Transport : Tard (Luxeuil)
Au départ de :
 Besançon Valdahon Consolation

Hébergement :

Chambre individuelle avec supplément de 30 €
Sous réserve de disponibilité uniquement les 2 premières nuits
 Chambre double ou multiple
A partager avec.....

Informations complémentaires : (allergies, appareil respiratoire ...)

Règlement

- 1^{er} acompte : 160 € à l'inscription, Chèque à libeller à l'ordre du Service des Pèlerinages. Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs fois, se renseigner.
- Solde avant le 14/04/2023

Après avoir pris connaissance du programme, du prix, de l'assurance voyage multirisque N° contrat 5212 (DIP) et des conditions d'annulation sur le dépliant, je demande mon inscription en vous adressant un chèque d'acompte de 160 €

Je soussigné (e)..... certifie avoir bien pris connaissance des conditions générales,

Avant votre signature, indiquer la mention « Lu et approuvé » et merci de garder un exemplaire

Le..... Signature

Merci de joindre quelques timbres pour les correspondances

Bulletin et chèque à renvoyer au **Service diocésain des pèlerinages**
18 rue Mégevand
25041 BESANCON Cedex



SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES BESANÇON
18 rue Megevand
25041 Besançon cedex
☎ 03 81 25 28 22 – 06 28 66 54 59
pelerinages@centrediocesain-besancon.fr
AGREMENT TOURISME IMO25100008



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

SUR LES PAS DE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE

Veillez remplir toutes les informations :

Nom
Prénom
Adresse
Code postal Localité
Téléphone fixe..... Téléphone portable
Email
Date de naissance Nationalité

Personne à contacter en cas d'urgence durant le séjour : (à remplir impérativement)

Nom & Prénom : Téléphone

Protection des données personnelles (RGPD) et droit à l'image

- J'autorise le service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Besançon à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre du pèlerinage auquel je m'inscris : OUI NON
- J'autorise le service diocésain des pèlerinages à transmettre mes coordonnées (nom, prénom adresse et téléphones, email à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage. OUI NON
- J'autorise le service diocésain des pèlerinages à me transmettre par mail ou par courriers des informations concernant son activité. OUI NON
- Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et cède mes droits de publication ou de reproduction à l'association diocésaine dans le cadre exclusif de ses activités légitimes et sur tout support. OUI NON
- Si je ne consens pas à la fixation, à l'utilisation de mon image ou à la publication d'image par l'association diocésaine aucune fixation ni publication d'image me concernant ne seront réalisées sauf dans le cadre d'une prise de vue collective. OUI NON
- Je peux demander toute information supplémentaire concernant cette protection au responsable du service des pèlerinages. OUI NON

Merci de compléter les deux côtés du bulletin